

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 1ER A

A l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot : « l' », le mot : « cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.